

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

**Déclaration de Maladie**

M22- 0049170

157967

## Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3649

Société : Royal air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MEGGUECH

MOHAMED

Date de naissance : 25-10-1961

Adresse : Résidence ANNAJID imb.23 Apt 2u2 Cité plateau Casablanca

Cachet du médecin :

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/03/2019

Nom et prénom du malade : MEGGUECH Mohamed

Age :

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : me de refraction ADG

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 20/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
13/03/23	6		200.00	Dr. Abdelhak BOUCHA Ophthalmologiste Bab Aouach 1 <sup>er</sup> Etage Casablanca 022 57032247 1472

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>PHARMACIE ACHRAF</b> Dr. Slimane ACHRAF N° Annajd : Bd Annajd Elie Plateau - CASA Tel. 05 22 99 64 11 Fax : 05 22 99 64 11	13.03.23	2239,25

INPE:092001434  
ANALYSES -

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAISES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

## [Création, remont, adjonction] tionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET SACHEZ DU PRATICIEN ATTESTANT L'ENTRETIEN

# DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE  
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

# الدكتور عبد الحق بouchta

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-أنجيوغرافيا

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

أول - الدار البيضاء

05 22 47 3

Monoprost 50 microgrammes/ml  
collyre en solution en récipient unidose  
PPV : 178.90 DH

Monoprost 50 microgrammes/ml  
collyre en solution en récipient unidose  
PPV : 178.90 DH

Monoprost 50 microgrammes/ml  
collyre en solution en récipient unidose  
PPV : 178.90 DH

Monoprost 50 microgrammes/ml  
collyre en solution en récipient unidose  
PPV : 178.90 DH

Monoprost 50 microgrammes/ml  
collyre en solution en récipient unidose  
PPV : 178.90 DH

Monoprost 50 microgrammes/ml  
collyre en solution en récipient unidose  
PPV : 178.90 DH

6 118001 071654  
AZARGA® 10 mg/ ml + 5 mg/ ml  
Collyre en suspension, Flacon de 5 ml  
Distribué par les laboratoires  
SOTHEMA BOUSKOURA AMM N° 426/18 DMP/21/NRQ  
PPV : 194,30 DHS © 2011, 2015 Novartis 449271 MA

6 118001 071654  
AZARGA® 10 mg/ ml + 5 mg/ ml  
Collyre en suspension, Flacon de 5 ml  
Distribué par les laboratoires  
SOTHEMA BOUSKOURA AMM N° 426/18 DMP/21/NRQ  
PPV : 194,30 DHS © 2011, 2015 Novartis 449271 MA

6 118001 071654  
AZARGA® 10 mg/ ml + 5 mg/ ml  
Collyre en suspension, Flacon de 5 ml  
Distribué par les laboratoires  
SOTHEMA BOUSKOURA AMM N° 426/18 DMP/21/NRQ  
PPV : 194,30 DHS © 2011, 2015 Novartis 449272 MA

6 118001 071654  
AZARGA® 10 mg/ ml + 5 mg/ ml  
Collyre en suspension, Flacon de 5 ml  
Distribué par les laboratoires  
SOTHEMA BOUSKOURA AMM N° 426/18 DMP/21/NRQ  
PPV : 194,30 DHS © 2011, 2015 Novartis 449272 MA

6 118001 071654  
AZARGA® 10 mg/ ml + 5 mg/ ml  
Collyre en suspension, Flacon de 5 ml  
Distribué par les laboratoires  
SOTHEMA BOUSKOURA AMM N° 426/18 DMP/21/NRQ  
PPV : 194,30 DHS © 2011, 2015 Novartis 449272 MA

Casablancale ..... 13/3/23 ..... في

14/06/2011

178,90 x 6 | 1073,40  
Monoprost 6 fl  
194,30 x 6 | 1165,80  
Monoprost 6 fl  
2239,20

Dr. ACHRAF  
Dr. Amina Slimane  
Anwal - Cité Plateau - CASA  
87 63 - Fax : 05 22 99 64 17

6 118001 071654  
AZARGA® 10 mg/ ml + 5 mg/ ml  
Collyre en suspension, Flacon de 5 ml  
Distribué par les laboratoires  
SOTHEMA BOUSKOURA AMM N° 426/18 DMP/21/NRQ  
PPV : 194,30 DHS © 2011, 2015 Novartis 449271 MA

6 118001 071654  
AZARGA® 10 mg/ ml + 5 mg/ ml  
Collyre en suspension, Flacon de 5 ml  
Distribué par les laboratoires  
SOTHEMA BOUSKOURA AMM N° 426/18 DMP/21/NRQ  
PPV : 194,30 DHS © 2011, 2015 Novartis 449272 MA

Dr. Abdelhak BOUCHTA  
Ophtalmologiste  
70, Rue Allal Ben Abdellah 10  
Casablanca  
Tél : 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72